

**Motion présentée par les groupes Socialiste  
et Société civile républicaine,  
Europe Ecologie Les Verts,  
Communiste - Front de Gauche et Société Civile**

**Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI**

Le 23 mai 2013, le Parlement Européen adoptait à 78 % le principe de négociations visant à aboutir à un nouveau Traité de libre-échange destiné à couvrir, à terme, plus de 14 millions de kilomètres carrés au sein desquels les droits de douane seraient supprimés, ainsi que toute réglementation ou action qui viendrait empêcher une concurrence totale.

Moins d'un an plus tard, à la vue de la tournure prise par les négociations, nous décidions d'alerter l'opinion publique en adoptant le 14 février 2014 une Motion détaillant nos inquiétudes : opacité totale des négociations en raison de l'impossibilité de consulter les documents échangés par les différentes parties ; absence de débat national sur un texte qui a pourtant en son sein des dispositions pouvant bouleverser notre quotidien et le fonctionnement de nos collectivités ; vives inquiétudes quant aux conséquences concrètes d'un Traité tout à fait en capacité de remettre en cause notre liberté de choix, de perturber les services publics auxquels nous sommes attachés (par exemple la distribution d'eau), ou nos stratégies d'approvisionnement de qualité (par exemple avec une part importante de «bio» dans les produits utilisés par les restaurants scolaires).

Depuis, nous avons pu constater des avancées significatives, sans doute permises par la mobilisation des Villes, des territoires et des citoyens. En effet :

- Une consultation populaire européenne a été organisée sur le principe de l'arbitrage du 27 mars au 13 juillet 2014, ses résultats ont été publiés le 13/01/2015 par la Commissaire Européenne au Commerce Cecilia Malmström et vont dans le sens d'une autre solution retravaillée et en tout état de cause bien plus encadrée et contrôlée ;
- L'Assemblée Nationale a précisé sa position le 22 mai 2014, rappelant qu'elle avait indiqué le 15 juin 2013 un ensemble de «lignes rouges» et appelant -notamment- à un vote sur l'ensemble des points faisant question ;
- Le 9 octobre 2014, les informations détaillées liées au mandat de négociation ont été rendues publiques, ce qui fait suite aux nombreux appels allant en ce sens, et au relais permis par la Médiatrice Européenne Emily O'Reilly ;
- En mars 2015, les informations détaillées liées à la négociation sont rendues publiques suite à la pression populaire et aux demandes répétées de la Médiatrice Européenne : on peut donc penser que le débat va avoir lieu sur le fond, point par point.
- Mais le 9 juin 2015, n'étant pas sûr de pouvoir faire voter le projet de texte amendé sur les tribunaux arbitraux, le président du Parlement Européen décide d'ajourner le vote sur ce texte, décision confirmée par le Parlement Européen le lendemain.

Il est donc plus que jamais nécessaire d'imposer un débat public.

Les ententes économiques et douanières ne doivent en aucun cas sacrifier les principes auxquels nous sommes attachés : normes et protections sociales et environnementales dans l'intérêt de tous, maintien des services publics et de leurs missions à l'abri des remises en causes infondées. Les «lignes rouges» tracées par nos représentants à l'Assemblée Nationale ne doivent pas être franchies. L'Europe doit peser de tout son poids pour réguler la mondialisation et faire valoir l'intérêt des populations. Ceci doit être fait en toute transparence pour les négociations et dans l'esprit d'un juste échange. Les marchés économiques et commerciaux ne peuvent être acceptés par les peuples et les citoyens qu'à ces conditions.

Considérant que ce Traité va au-delà des simples questions commerciales tant sur son contenu que sur ses conséquences, il doit impérativement être débattu et voté au sein du Parlement Français. Par ailleurs tout au long de la procédure de négociations les parlements nationaux et européens doivent être tenus informés de l'évolution du texte.

**Dans l'attente des évolutions indispensables pour rendre l'accord actuellement en projet acceptable, les élus de la Ville de Besançon se déclarent favorables à l'inscription de notre collectivité au sein de la liste symbolique des collectivités dites «zone hors TAFTA».**

Ils entendent ainsi manifester leur attachement au principe d'Ethique, aux droits humains fondamentaux, à l'accès à l'éducation et à la culture, à la sécurité environnementale et alimentaire, à la protection de la vie privée qui leur semblent toujours menacés. La protection des citoyens, des consommateurs, des usagers, des travailleurs et professionnels de l'Union Européenne impose de garantir la qualité des produits qui leur sont proposés, conformément aux dispositions du droit européen relatives aux organismes génétiquement modifiés, à l'utilisation des hormones de croissance, au clonage ou à la non contamination chimique des aliments.

Ils entendent ainsi rappeler leurs préoccupations en adressant ce texte aux Parlementaires, au Président de la République François HOLLANDE, au Président du Parlement Européen Martin SCHULZ et au Président de la Commission Européenne Jean-Claude JUNCKER.